Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL061

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Restauration des terrasses du château de Courtanvaux phase 3 – Réalisation d'un Contrat de Prêt PRU PVD auprès de la Caisse des dépôts et Consignations

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer un dossier de demande de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de financer la restauration des terrasses et murs de soutènement de la cour d'honneur du Château de Courtanvaux et notamment la phase 3, la restauration de la terrasse haute.

Les présents travaux, dits « phase 3 » constituent l'achèvement des travaux de restauration des murs et terrasses de la cour d'honneur.
Cette phase 3 comprend :
- La restauration de la terrasse haute, avec assainissement.
- L'achèvement de la restauration du mur de soutènement de la terrasse haute.
- La restauration des trois salles situées sous cette terrasse.
- La restauration du mur d'enceinte situé au-dessus de cette terrasse (aux deux faces).

Ces travaux sont estimés à 524 000€ HT.
De plus, en tenant compte des éventuelles subventions, nous estimons notre besoin de recours à l'emprunt à 350 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➢ Autorise M. le Maire à signer auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 350 000 €, réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Ligne de Prêt 1 :

- Ligne du Prêt : PRU PVD
- Montant : 350 000 euros
- Durée de la phase de préfinancement : 12 mois
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A
- Amortissement : Déduit
- Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques





Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL062

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs de la cantine scolaire

M. le Maire propose au Conseil Municipal de pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1er septembre 2025.

CANTINE SCOLAIRE	TARIFS Applicables au 01/09/2025 Année scolaire 2025/2026
Enfant	4,00 €
Adulte	6,50 €
Personnel de service	5,00 €
Stagiaire d'école avec gratification	4,00 €
Stagiaire d'école	GRATUIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la cantine scolaire, à compter du 1er septembre 2025, comme suit :

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL063

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs de la médiathèque

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de médiathèque, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la médiathèque, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

MEDIATHEQUE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
Droit d'inscription annuel : Adulte	6,00 €
Droit d'inscription annuel : Enfant jusqu'à 18 ans	GRATUIT
Droit d'accès à Internet	GRATUIT
Droit d'accès à un ordinateur (pour traitement de texte)	GRATUIT
Impression page internet : (par carnet à souches) la page	0,30 €
Café ou thé	0,50 €
Droit d'inscription pour l'ensemble d'une famille campeur (5 imprimés maxi)	6,00 €
Droit d'inscription d'entrée annuel Collectivités (écoles, EPHAD) **hors Bessé** (par carnet à souches)	20,00 €
Droit d'inscription d'entrée annuel Collectivités (écoles, EPHAD) **de Bessé** (par carnet à souches)	GRATUIT

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Tarif adulte hors Bessé (par ticket)	7,00 €
Atelier « Tricots avec les bras »	3,50 €
Ateliers	2.00 €
Plastification avec façon : Format A3 Format A4	 0,50 € 0,30 €

PHOTOCOPIES et DOCUMENTS CLE USB		**Noir & Blanc**				**Couleur**			
		A4		**A3**		**A4**		**A3**	
		Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso
Carnet à souches (Fait par un agent)	**Particulier**	0,30 €	0,50 €	0,40 €	0,70 €	0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €
	Association (Limité à 100 unités par demande) *Pour les quantités importantes de photocopies noir et blanc demandées à l'agent d'accueil, le délai minimum sera de 1 semaine pour les récupérer*	Gratuit				0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €
	Demandeur d'emploi et bénéficiaire du RSA (domicilié à Bessé) Sur présentation d'un justificatif obligatoire : - Étudiants sur présentation de la carte d'étudiant *- Attestation CAF pour le RSA avec l'adresse* *- Relevé de situation mensuelle de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi avec l'adresse* *- Etudiant sur présentation de la carte d'étudiant*	Gratuit				0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €

Plafond à 30 impressions dans le cadre de démarches sociales ou de la recherche d'emploi

Carnet à souches	SCAN	0,30 €
	Fourniture perfo-relieuse avec façon	3.00 €

VENTE DE LIVRES AU PROFIT DU TELETHON OU D'ASSOCIATIONS CARITATIVES (DESHERBAGE) *Après avis du Maire*	**TARIFS Applicables au 1er janvier 2026**
Livre de poche	1.50 €
Bande dessinée	2.00 €
Livre enfant format classique	1.50 €
Livre enfant petit format	1.00 €
Roman adulte	3.00 €
Documentaire au contenu obsolète	1.50 €
Documentaire plus récent	2.00 €

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL064

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs des concessions funéraires

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

CONCESSIONS CIMETIERE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
Cimetière	
Concession 15 ans	100,00 €
Concession trentenaire	200,00 €
Concession cinquantenaire	300,00 €
Carré Enfant (en bas âge) (carré n° 2 partie basse)	
Concession trentenaire	65,00 €
Concession cinquantenaire	100,00 €
Columbarium	
30 ans	450.00 €
Cave-urne	
30 ans	450.00 €
Jardin du souvenir	
Fourniture et gravure d'une plaque 5x10 (fournie par la commune)	30.00 €

Caveau occasion = même tarif qu'une concession normale

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL065

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarif surtaxe assainissement

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le tarif de la surtaxe assainissement, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe le tarif de la surtaxe assainissement, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

SURTAXE ASSAINISSEMENT	TARIF Applicable au 1er janvier 2026
Surtaxe assainissement	1.15 €

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

MAIRIE DE BESSÉ S/ BRAYE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL066

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarif Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le tarif pour la Participation à l'Assainissement Collectif, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe le tarif de la Participation pour l'Assainissement Collectif, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

PAC	TARIF Applicable au 1er janvier 2026
Participation pour l'Assainissement Collectif	830.00 €

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL067

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs coupes de bois

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour les coupes de bois, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire
- Fixe les tarifs des coupes de bois, à compter du 1er janvier 2026.

COUPE DE BOIS	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
Lots à forte pente (tout bois)	7.00 € TTC / stère
Bois tendre	7.20 € TTC / stère
Bois dur (y compris Châtaignier)	12.50 € TTC / stère
Bois façonné, mélangé (bois tendre et dur), bord de route	35.00 € TTC / stère
Bois d'exploitation difficile	5.15 € TTC / stère

Ces tarifs sont appliqués à l'acheteur au moment de la signature du contrat.

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL068

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarif vente de compost

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le tarif pour la vente de compost, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe le tarif pour la vente de compost, à compter du 1er janvier 2026.

COMPOST	TARIF Applicable au 1er janvier 2026
Vente de compost	17.50 € TTC le m^3

La période est fixée par les services techniques en fonction du stock et de la disponibilité.

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL069

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs de la piscine municipale

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la piscine municipale, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la piscine municipale, à compter du 1er janvier 2026.

ACTIVITES A LA PISCINE MUNICIPALE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
ABOI section Natation : 2 heures par semaine (tarif mensuel)	122.00 € / mois
ABOI section Triathlon : 2 heures par semaine (tarif mensuel)	122.00 € / mois
Club de Natation extérieur : séance de 2 heures	38.00 €
École de Triathlon - séance de 1h par semaine (tarif mensuel)	61.00 €
Assoc. BESSE SUBAQUA : 2 heures 30 par semaine (tarif mensuel)	154.00 € / mois
Camping : accès piscine **:** 2 fois par jour	Gratuit
Collèges publics (pour information, subvention versée par le Conseil Départemental)	Gratuit
Militaires et gendarmes (séance encadrée et imposée)	3.70 €
Bracelets et clés	22.00 €

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Entrée à l'unité	
- Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
- Enfant de 3 ans à moins de 6 ans	1.50 €
- Enfant de 6 ans à moins de 16 ans	2.50 €
- Adulte Besséen	4.40 €
- Adulte adhérent au CNAS	4.40 €
- Adulte hors Bessé	6.00 €
- Personnel communal de Bessé (agent et retraité)	3.70 €
- Etudiant, apprenti, handicapé	3.70 €
- Accompagnateur (centre aéré, EHPAD...)	3.70 €
- Bénéficiaire RSA ou équivalent, demandeur d'emploi	3.70 €
Groupes accompagnés (centres de loisirs, garderie, personnes handicapées,etc...) + 5 personnes : 1 heure	
-Par personne	3.00 €
Pass famille (maximum 5 personnes dont 2 adultes)	
-Besséen	11.50 €
-Hors Besséen	14.00 €
Pass famille (maximum 4 personnes dont 2 adultes)	
-Besséen	9.50 €
-Hors Besséen	11.50 €
Lot pour association (une entrée)	Gratuit

Abonnement (carte de 10 entrées valable 1 an)	
- Carte magnétique	2.50 €
- Remboursement carte magnétique réutilisable	2.40 €
- Enfant moins de 3 ans	Gratuit
- Enfant de 3 ans à moins de 6 ans	11.50 €
- Enfant de 6 ans à moins de 16 ans	20.00 €
- Adulte Besséen	38.00 €
- Adulte adhérent au CNAS	38.00 €
- Personnel communal de Bessé (agent et retraité)	27.50 €
- Adulte hors Bessé	46.00 €
- Etudiant, apprenti, handicapé	27.00 €
- Bénéficiaire RSA ou équivalent, demandeur d'emploi	27.00 €
Cours de natation	
Cours collectifs : 30 min	
- 10 séances valable 3 mois	80.00 €
- 5 séances valable 3 mois	43.00 €
- séance à l'unité	9.50 €
Cours individuels : 30 min (2 personnes maxi.)	
- 10 séances	154.00 €
- 5 séances	80.00 €
- à l'unité	17.00 €
Bébé nageur de 6 mois à 6 ans pour 1 enfant et 2 parents (séance 1 heure)	
- Abonnement 10 séances (valable 1 an)	98.00 €
- Abonnement 10 séances (valable 1 an) (par enfant supplémentaire)	54.00 €
- Séance à l'unité	11.50 €
- Séance à l'unité (par enfant supplémentaire)	5.60 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Ecoles de Bessé, centre aéré de Bessé (1 heure)	Gratuit
Ecoles hors Bessé + collèges privés (1 heure)	
- Groupes composés de 1 à 24 personnes	92.00 €
- Groupes composés de 25 à 35 personnes	127.00 €
- Groupes composés de 36 à 50 personnes	150.00 €
- Par personne (à partir de 51 personnes)	2.80 €
- Entrée gratuite de fin de cycle scolaire	Gratuit
- IME Thorigné-Sur-Dué par séance 4)	50.00 €
Aqua-training	
* Séance à l'unité	14.70 €
* 10 séances	120.00 €
Gym Douce (Résident EHPAD)	
* Séance à l'unité	5.80 €
Aqua-gym (1 heure)	
* Abonnement 10 séances (valable 3 mois)	90.00 €
* Séance à l'unité	10.50 €
* Séance à l'unité uniquement pour les petites vacances scolaires	7.00 €

Ecole Municipale de Natation perfectionnement (hors vacances)	
Adulte	
- par trimestre (10 séances)	59.00 €
- à l'année	159.00 €
- à l'unité	7.80 €
Enfant	
- par trimestre	39.00 €
- à l'année	98.00 €
- à l'unité	5.30 €
Hammam 30 min	
- à l'unité	2.10 €
- 10 séances	18.00 €
Aqua-phobie (1 heure)	
- Abonnement 10 séances (valable 1 an)	86.00 €
- Séance à l'unité	10.00 €
Animations	
- Séance à l'unité	6.30 €
- Entrée « Les Jours Résolutions »	3.00 €
- Animation avec présence d'un prestataire	9.00 €
- Entrée offerte tombola	Gratuit
- Entrée offerte lors des animations au profit de la piscine	Gratuit
Aqua-bike (séance 30 minutes)	
- Abonnement 10 séances (valable 1 an)	109.00 €
- Séance à la demi-heure	13.00 €
- Séance à l'unité uniquement petites vacances scolaires	10.00 €
Aqua-jump (séance 30 minutes)	
- Abonnement 10 séances (valable 1 an)	109.00 €
- Séance à la demi-heure	13.00 €

Pour toutes les animations ou cours ne comprenant pas de droit d'entrée ; un droit d'entrée sera exigé dix minutes après ces animations ou cours.
Pour l'aqua-bike : paiement de la séance si absence non justifiée 24h à l'avance, sauf cas de force majeure.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

ANIMATIONS	TARIFS applicables au 1er janvier 2026
Happy hours du 02/01 au 15/01	1 entrée achetée = 1 entrée offerte (entrée adulte ou entrée enfant)
Journée crêpe (une soirée vacances février)	Chaque baigneur repart avec une crêpe
Pêche aux œufs (enfant de - de 12 ans) (dimanche de Pâques)	Tarif en vigueur
Soirée Zen	15.00€/personne
After-work (juillet et août)	5.00€/personne
Structure gonflable (juillet et août)	1€ + droit d'entrée (tarif en vigueur)
Portes ouvertes (les premiers jours de septembre)	2.50€ (tarif unique)
Halloween (ados 12/16 ans) (une soirée pendant les vacances de toussaint)	5€/personne
Vacances de Noël (parrainage Noël)	1€/personne pour l'accompagnateur parrainé par un abonné

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ SUR BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL070

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs location de la salle la Pléiade

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs de la salle la Pléiade pour les années 2026 et 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les nouveaux tarifs de la salle la Pléiade pour les années 2026 et 2027, comme suit :
-

ASSOCIATIONS	**TARIFS Années 2026 et 2027**		
Caution *Sera demandée pour la garantie de la location en bon état et restituée lors de l'état des lieux*	800 €		
Retenue sur caution *En fonction des dégradations ou des carences de nettoyage constatées par le gestionnaire de la salle et par un élu*	de 100 € à 800 €		
Frais de gestion (pour toute location gratuite ou payante)	30 €		
Caution SONO Pléiade *En fonction des dégâts ou dysfonctionnements constatés après état des lieux, cette caution pourra être partiellement ou en totalité retenue*	800 €		
Associations de Bessé sur Braye *Quelque soit la nature de la manifestation Sous réserve de disponibilité*	1ère location	2ème location	3ème location et suivantes (1 jour)
Hors thé dansant	Gratuit	115 €	450 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Associations de Bessé sur Braye *Sous réserve de disponibilité*	1ère location	2ème location	3ème location et suivantes (1 jour)
Thé dansant à lien social	Gratuit	115 €	
Associations des communes limitrophes et hors Bessé *(1 jour) Sous réserve de disponibilité*	1ère location	2ème location	3ème location et suivantes
	350 €	460 €	640 €
Journée complémentaire *(Associations de Bessé sur Braye et hors Bessé)*	103€		

- Maison pour Tous - Bessé Initiatives - Ecurie du Val de Braye *(Rallye)* - Syndicat Mixte de l'Anille et de la Braye *(EMI)* - Téléthon *(USCB)* - Repas AFN (11 novembre) - Générations mouvement *(jeudi de décembre Repas Noël)* - Générations mouvement du canton – repas annuel (1 année sur 2) - Assemblée générale *(Associations de Bessé sur Braye)* - Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille - Office du tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille de Saint-Calais (toutes manifestations avec impact Besséen) - Amicale du personnel communal	GRATUIT

- En cas de mise à disposition gratuite de la salle accordée par le Maire, la ou les cautions, les frais de gestion seront demandés selon les tarifs appliqués ci-dessus.
- La salle la Pléiade ne pourra être réservée plus de 2 ans à l'avance. Le tarif est valable au jour de la réservation confirmée par écrit.
- Mise à disposition gratuite (y compris frais de gestion) : Ecole Maternelle et primaire de Bessé, Collège de Bessé, Téléthon (USCB), Cinéambul.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

PARTICULIERS	TARIFS Années 2026 et 2027
Caution *Sera demandée pour la garantie de la location en bon état et restituée lors de l'état des lieux*	800€
Retenue sur caution *En fonction des dégradations ou des carences de nettoyage constatées par le gestionnaire de la salle et par un élu*	De 100€ à 800€
Frais de gestion ***(pour toute location gratuite ou payante)***	30€
Caution SONO Pléiade *En fonction des dégâts ou dysfonctionnements constatés après état des lieux, cette caution pourra être partiellement ou en totalité retenue.*	800 €

RECEPTIONS	Besséen		Hors Commune	
	Location 1 jour	Journée Supplémentaire	Location 1 jour	Journée Supplémentaire
SALLE ENTIERE				
Salle entière avec cuisine	536 €	134 €	659 €	165 €
Salle entière sans cuisine	433 €	108 €	555 €	136 €
Tarif ½ journée avec cuisine	261 €		324 €	
Tarif ½ journée sans cuisine	216 €		276 €	
GRANDE SALLE				
Grande salle avec cuisine	404 €	103 €	510 €	127 €
Grande salle sans cuisine	301 €	77 €	403 €	103 €
Tarif ½ journée avec cuisine	198 €		254 €	
Tarif ½ journée sans cuisine	159 €		206 €	
PETITE SALLE				
Petite salle avec cuisine	278 €	70 €	356 €	89 €
Petite salle sans cuisine	182 €	45 €	239 €	61 €
Tarif ½ journée avec cuisine	118 €		162 €	
Tarif ½ journée sans cuisine	95 €		130 €	

- En cas de mise à disposition gratuite de la salle accordée par le Maire, la ou les cautions, les frais de gestion seront demandés selon les tarifs appliqués ci-dessus.
- La salle la Pléiade ne pourra être réservée plus de 2 ans à l'avance. Le tarif est valable au jour de la réservation confirmée par écrit.

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 8
Votes contre: 1
Abstentions: 1

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

MAIRIE DE BESSE-SUR-BRAYE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL071

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs location du Château de Courtanvaux

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de location du Château de Courtanvaux, à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de location du Château de Courtanvaux, à compter du 1er janvier 2027, comme suit :

LOCATIONS	TARIFS Applicables au 1er janvier 2027
Caution pour château	2 000 €
Caution pour les communs (par pièce) Ecuries, salle des calèches, orangerie, anciennes cuisines, cave	100 €
Séminaire journée / Cocktail - *Entreprise Besséenne* - *Entreprise hors commune*	 378 € 504 €
Forfait Fourniture électricité *lors de l'utilisation de bornes électriques lors d'un cocktail, d'une cérémonie, etc, côté parc à l'anglaise et la roseraie*	35 €
Forfait ménage *(hors cuisines, rangements, extérieurs...)*	400 €
Locations - Orangerie (par jour) - Salle des Calèches (par jour)	 44 € 44 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Vin d'honneur et autres Anciennes cuisines, cave Supplément Privatisation cour d'honneur *(avec anciennes cuisines, cave et terrasses)*	187 € 300 €	
Tous les salons (pour une journée) *avec cuisine, salle des gardes*	Besséen 900 €	Hors commune 2 100 €
Tous les salons (Week-end) *avec cuisine, salle des gardes*	1 300 €	3 500 €
Salons 3 et 4 (maximum 50 personnes) *Samedi ou dimanche (1 journée)*	405 €	1 150 €
Salons 3 et 4 (maximum 50 personnes) Pays du Perche Sarthois, Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille	420 €	
Parc à l'anglaise Accès cuisine traiteur + borne électrique Le parc reste ouvert au public durant toute location	240 €	
Location salle des gardes	250 €	
Associations - Amicale du Personnel communal *(salons)* - Maison Pour Tous *(salons + communs + parc)* - Bessé Initiatives (Courtanvaux Côté Jardin) *communs/parc* - USCB Echanges - Festival de musique – Musique en Braye - Festival Arts Plastiques - ABOI Triathlon	GRATUIT	
Frais de gestion *(Associations ou autres)* *Pour tous les usagers à titre gratuit ou payant (sauf écoles de Bessé et fête des plantes)*	30 €	
Expositions Ecuries, Orangerie, Salle des Calèches - *Par jour* - *Par semaine* - *Par mois*	 45 € 63 € 185 €	

Le Château ne pourra pas être réservé plus de 2 ans à l'avance. Le tarif est valable au jour de la réservation confirmée par écrit.

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL072

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs visite du Château de Courtanvaux

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de visite du Château, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de visite du Château, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

VISITES DU CHATEAU	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
Droit d'entrée (par ticket)	
- Tarif A - Adulte	7.50 €
- Tarif B - Enfant (de 7 à 17 ans)	4.00 €
- Tarif C- Etudiant (sur présentation justificatif jusqu'à 25 ans)	6.50 €
- Tarif C- Adulte en situation de handicap (avec justificatif)	6.50 €
- Enfant en situation de handicap	Gratuit
- Tarif C - PASS	6.50 €
- Enfant (6 ans et moins)	Gratuit
- Pass ambassadeur (pour 5 adultes payants)	Gratuit
- Bon pour une entrée gratuite	Gratuit
Visite guidée : groupe (à partir de 10 personnes)	
- Tarif C - Groupe d'adultes	6.50 €
-Tarif D - Groupe d'enfants (de 7 à 17 ans, hors scolaire, centre de loisirs, scolaire...)	3.50 €
- Supplément « parc et jardin »	2.00 €
- Enfant (6 ans et moins, hors scolaire, centre de loisirs...)	Gratuit
- Accompagnateur, éducateur, chauffeur	Gratuit
Visite privée	
Groupe de 2 à 9 personnes	80.00 €
Cluedo privé	
20 personnes minimum (par personne)	15.00 €
Animations et spectacles	
- Tarif G - Spectacle adulte	8.00 €
- Tarif H - Spectacle enfant (- de 15 ans)	4.00 €
- Tarif I - Animation	2.00 €
Spectacle enfant (6 ans et moins)	Gratuit
Fête des plantes « Courtanvaux Côté Jardin »	
- Tarif vert : adulte	5.50 €
- Tarif bleu : enfant de 7 à 17 ans	2.00 €
Enfant de 6 ans et moins	Gratuit
Journées européennes du Patrimoine	
- Tarif vert : adulte	5.50 €
Enfant de 17 ans et moins	Gratuit

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Produits de la boutique	
- Tarif E - Carte postale (à l'unité)	0.50 €
- Tarif F - Carte postale (1 lot de 4)	1.60 €
- Tarif I - Location d'un costume (*)	2.00 €
- Tarif J - Boisson	2.00 €
- Tarif K - Boisson (eau 50 cl, café, thé...)	1.00 €
- Carte postale office de tourisme CCVBA	0.80 €
- Poster	5.00 €
- Livre jeunesse	5.00 €
- Bloc-notes	7.00 €
- Marque-pages	1.50 €
- Stylo	2.50 €
- Crayon de papier	1.00 €
- Magnet	3.00 €
- Magnet pierre	4.00 €
- Magnet bois	4.00 €
- Sac en coton	6.50 €
- Set de Table	4.80 €
- Mug	7.00 €
- Puzzle	40.00 €
- Médaille souvenir	2.00 €
- Ouvre-bouteille	4.00 €
- Porte-clé	3.50 €
- Dé à coudre	3.50 €
- Éventail	6.00 €
- Poignard	8.00 €
- Bouclier	15.00 €
- Arc avec flèches	16.00 €
-Toupie	10.50 €
- Jus de pommes 25 cl	2.00 €
- Jus de pommes pétillant 33 cl	3.00 €
- Jus de pommes pétillant 75 cl	4.50 €
- Jus de pommes (poires, coings...) 1 litre	4.00 €
- Limonade 33 cl	3.00 €
- Bière sans alcool 33 cl	3.50 €
- Pot de glace ou sorbet 100 ml	3.50 €
- Biscuit salé	4.50 € à compter du 3/07/2025
- Sablés diamants	4.00 € à compter du 3/07/2025
- Sablés armoriés	2.50 € à compter du 3/07/2025
- Galette	1.50 € à compter du 3/07/2025

*En cas de détérioration des costumes, la municipalité demandera le remboursement au prix d'achat.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL073

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs photos dans les locaux du Château de Courtanvaux

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de photos dans les locaux du Château, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de photos dans les locaux du Château, à compter du 1er janvier 2026.

PHOTOS AU CHATEAU	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
Photos de mariage - intérieur du Château	40.00 €
Photos de mariage – cour d'honneur - terrasse	40.00 €
Photos de mariage – cour d'honneur – terrasse (besséen sur présentation d'un justificatif)	Gratuit
Photos de mariage - intérieur du Château et cour d'honneur – terrasse (locataire du Château)	Gratuit
Stationnement voiture côté parc (par voiture)	5.00 €
Abri pique-nique en cas de mauvais temps	20.00 €

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

MAIRIE DE BESSE U. BR

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL074

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs de la garderie municipale

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1er septembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la garderie municipale, à compter du 1er septembre 2025, comme suit :

GARDERIE MUNICIPALE	TARIFS Applicables au 01/09/2025 Année scolaire 2025/2026
Par tranche horaire de 1/4 heure (matin et soir)	0.42 €
Mercredi matin ou après-midi	6.30 €
Mercredi toute la journée (repas non fourni)	11.60 €

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL075

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs location de matériel communal

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la location de matériel, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de la location de matériel, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Matériel	Dimensions	Nb places assises	TARIFS applicables au 1er janvier 2026	
			*Communes *Associations Besséennes *Comice	*Particuliers *Associations hors Bessé
Table	2m20 x 0m80	8	Gratuit	6,00 €
Chaise				1,30 €
Barrière de ville	2m50			17,50 €
Stand	4m x 3m			35,00 €
Table ronde	Ø 1m40	8		6,00 €
Plateau avec tréteaux	4m	14 à 16		4,60 €
	2m	6 à 8		2,30 €
Banc		4		2,30 €
Grille d'exposition	1m x 2m			2,30 €
Barbecue				5,70 €
Réfrigérateur				Non loué aux particuliers
Poubelle de 100 litres				
Brocante				Gratuit

Une caution de 150 € sera demandée aux particuliers et aux associations hors Bessé-sur-Braye pour la location de tout matériel

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL076

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs location vaisselle salle La Pléiade

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de location de vaisselle pour la salle la Pléiade, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de location de vaisselle pour la salle la Pléiade, à compter du 1er janvier 2026.

LOCATION VAISSELLE	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026	
	Associations Besséennes	Autres utilisateurs
Vaisselle Par fraction de 50 couverts complets	17,00 €	35,00 €
Caution	100.00€	
Remplacement de pièces cassées ou manquantes (verres, assiettes, couverts ...)	2.50€ par pièce	
Verres pour un vin d'honneur	GRATUIT	

Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location

Nombre de conseillers votants: 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL077

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs photocopies

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de vente de livres et photocopies, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de vente de livres et photocopies restent inchangés, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

TARIFS Applicables au 1er janvier 2026									
PHOTOCOPIES + DOCUMENTS CLE USB		**Noir & Blanc**				**Couleur**			
		A4		**A3**		**A4**		**A3**	
		Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso	Simple	Recto Verso
Carnet à souches (Fait par un agent)	**Particuliers**	0,30 €	0,50 €	0,40 €	0,70 €	0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €
	Associations (Limité à 100 unités par demande) *Pour les quantités importantes de photocopies noir et blanc demandées à l'agent d'accueil, le délai minimum sera de 1 semaine pour les récupérer*	Gratuit				0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €
	Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA (domiciliés à Bessé) Sur présentation d'un justificatif obligatoire : *- Attestation CAF pour le RSA avec l'adresse - Relevé de situation mensuelle de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi avec l'adresse -Etudiant sur présentation de la carte étudiant*	Gratuit				0,60 €	1,10 €	1,10 €	2,10 €
Monnayeur (Libre-service)	**Associations**	Gratuit							
	Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA (domiciliés à Bessé) Sur présentation d'un justificatif obligatoire : *- Attestation CAF pour le RSA avec l'adresse - Relevé de situation mensuelle de moins de 3 mois pour les demandeurs d'emploi avec l'adresse -Etudiant sur présentation de la carte étudiant*	Gratuit							
	Particuliers	0.30€							

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL078

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs droits de place pour le marché hebdomadaire et hors marché et Tarifs de stationnement des cirques

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de droits de place pour le marché hebdomadaire et hors marché ainsi que les tarifs de stationnement des cirques, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de droits de place pour le marché hebdomadaire et hors marché ainsi que les tarifs de stationnement des cirques, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :
-

DROITS DE PLACE MARCHE HEBDOMADAIRE	**TARIFS Applicables au 1er janvier 2026**	
Fourniture de l'électricité pour les commerçants non sédentaires du marché hebdomadaire Marchand de fromage, poissonnerie, crêpes, gaufres, glace, charcuterie, rôtisserie, etc....	**Vitrine - 3 mètres**	**Vitrine + 3 mètres**
	68,00 €	200,00 €
DROITS DE PLACE - HORS MARCHE	**TARIFS Applicables au 1er janvier 2026**	
Fourniture de l'électricité pour les commerçants non sédentaires venant en dehors du marché	**Four électrique (annuel)**	**Four gaz (annuel)**
Pizzaiolo	420.00 €/an	200.00 €/an
Marchand de fromage, poissonnerie, crêpes, gaufres, glace, etc....	**Vitrine - 3 mètres**	**Vitrine + 3 mètres**
	120.00 €/an	200.00 €/an
Le paiement est dû pour l'année, Il n'y aura aucun remboursement. Il sera proratisé si le commerçant arrive en cours d'année.		

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

EMPLACEMENT pour les commerçants non sédentaires ayant 1 véhicule de + 3.5 tonnes avec stationnement sur la place Jean Dufournier ou sur le domaine public communal **Tarif - 50% "Outillage de St Etienne" (SHOPIX)**	120.00 €/½ journée 60.00 €/½ journée
STATIONNEMENT CIRQUES Cirques + 2 mâts Cirques jusqu'à 2 mâts Caution à la réservation (Nettoyage, détérioration de la chaussée)	 135.00 € 106.00 € 210.00 €
STATIONNEMENT GENS DU VOYAGE (par jour par caravane) Contribution financière pour occupation temporaire d'un terrain (Période du 1/01 au 31/12)	2.00 €
STATIONNEMENT PONCTUEL Forfait pour fourniture électricité (par jour)	35.00€ à compter du 3/07/2025

La location et la caution seront payables d'avance.
Un état des lieux sera effectué avant et après chaque passage.

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL079

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs locations gymnases et terrains de football

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de locations gymnases et terrains de football, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs de locations gymnases et terrains de football, à compter du 1er janvier 2026.

LOCATION GYMNASES OU TERRAINS DE FOOTBALL	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
La journée	315,00 €
La journée complémentaire	158,00 €
Caution	500,00 €
Vin d'honneur après location, la mise à disposition du hall d'entrée du gymnase Bonneuil ou la salle de réunion	Gratuit
Mise à disposition salle de réunion	
Journée	46,00 €
Demi-journée	23,00 €
Caution	100,00 €

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL080

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif à compter du 1er janvier 2026.

Spectacles ou animations à caractère culturel et/ou sportif	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
Tarif A – Animations diverses	5.50€
Tarif B – (enfant, étudiant et demandeur d'emploi)	2.50€
Tarif C – Animations culturelles	7.50€
Buvette 1€ (1 ticket)	
Eau ou café	1.00€
Boissons non alcoolisées	1.00€
Gâteaux	1.00€
Confiseries	1.00€
Glaces	1.00€
Buvette 2 € (1 ticket)	
Boissons alcoolisées (bière et verre pétillant)	2.00€
Glace grand format	2.00€
Buvette 6 € (3 tickets de 2 €)	
Vin (bouteille)	6.00€

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL081

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs location du podium

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour la location du podium, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour la location du podium, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :
-

PODIUM	Dimensions	TARIFS applicables au 1er janvier 2026		
		Associations Besséennes/ CCVBA/ Comice du canton de St Calais/ Festival de Montoire	Particuliers	Associations hors commune/ autres communes en fonction des disponibilités
Podium couvert (caution 800 €)	50.4 m²	gratuit	Non loué aux particuliers	250.00 €
Podium non couvert (caution 400 €)	Jusqu'à 92 m²	gratuit		200.00 €
Frais de montage et démontage (effectués avec l'aide des services techniques de Bessé sur Braye sur décision du maire)		gratuit		250.00 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques



Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL082

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs location sono portable – vidéo projecteur

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour les locations de la sono portable et du vidéo projecteur, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour les locations de la sono portable et du vidéo projecteur à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

LOCATIONS	TARIFS applicables au 1er janvier 2026	
	Communes Assoc. Besséennes Comice	Particuliers Associations hors Bessé
Sono portable (caution de 300 €)	Gratuit	Non loué
Vidéo projecteur (caution de 300 €)		

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL083

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarif Fourniture de plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le tarif pour la fourniture de plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe le tarif pour la fourniture de plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

PLAQUE SIGNALETIQUE	TARIF Applicable au 1er janvier 2026
Participation pour la fourniture d'une plaque signalétique aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes (en fonction du prix d'achat)	De 80.00 € à 110.00 €

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

MAIRIE DE BESSE SUR BRAYE

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL084

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarif location de la salle Saint Gilles

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour la location de la salle Saint Gilles à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour la location de la salle Saint Gilles à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
Caution *Sera demandée pour la garantie de la location en bon état et restituée lors de l'état des lieux*	200.00€
Retenue sur caution *En fonction des dégradations ou des carences de nettoyage constatées par le gestionnaire de la salle et par un élu*	De 50.00 € à 200.00€
Fourniture électricité (éclairage et chauffage) Si au-delà de 100 kWh	0.50€/kWh
Location pour sépulture	60.00 €

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Tarifs location salle Applicables au 1er janvier 2026	Besséen	Hors commune
Location 1 journée	140,00 €	200,00 €
Location week-end	160,00 €	250,00 €
Demi-journée	68,00 €	100,00 €
Journée supplémentaire	40,00 €	60,00 €
Location de vaisselle	35,00 €	

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe

BESSÉ sur BRAYE

Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL085

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarif location de salles au centre social

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour la location de salles au Centre Social à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour la location de salles au Centre Social à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

LOCATION **Salles au centre social**	**TARIFS** **Applicables au 1er janvier 2026**
Caution Sera demandée pour la garantie de la location en bon état et restituée lors de l'état des lieux	100.00 €
La demi-journée	23.00 €
La journée	46.00 €
La journée complémentaire	23.00 €
Forfait à la semaine / jours ouvrés	115.00 €

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL086

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

TarifS incivilités – contraventions administratives

M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour incivilités, à compter du 1er janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de M. le Maire,
- Fixe les tarifs pour incivilités, à compter du 1er janvier 2026, comme suit :

INCIVILITES	TARIFS Applicables au 1er janvier 2026
Dépôt sauvage	210.00 €
Déjections canines, papiers mégots, masques et autres agissements	55.00 €

Nombre de conseillers votants: 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Département de la Sarthe
BESSÉ sur BRAYE
Mairie

EXTRAIT du REGISTRE

Des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet à vingt-heures, le Conseil Municipal de la commune de Bessé-sur-Braye, régulièrement convoqué, conformément aux Articles L.2121-7 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacques LACOCHE, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice : 18
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 27/06/2025
Date d'affichage : 27/06/2025

202507DL087

Etaient Présents : M. LACOCHE Jacques, Mme FOUILLEUL Marie-Claire, M. MARIAIS Jean Pierre, Mme NELET Annie, Mme CARREAU Claudie, M. DESHAYES Patrick, M. GILLET Danick, Mme SERRE Geneviève, M. BORDE Jany, Mme BESNIER Claire.

Etaient Absents excusés : Mme THOIREY Isabelle, M. LEROY Michel, M. BOISNARD Jean-Pierre, M. POHU Frédéric, Mme SCHNECKENBURGER Karine.

Étaient Absents : Mme BOURGOIN Jocelyne, M. CROSNIER Matthias, Mme LAMBRON Céline

Assistait : Mme Nora KERCHOUCHE, secrétaire générale (absente)

Mme FOUILLEUL Marie-Claire est élue secrétaire de séance.

Tarifs location de matériel communal – Contrats erronés

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une erreur dans cinq contrats de location de matériels signés en 2025. En effet, ces contrats ont été établis sur la base des tarifs 2024 au lieu de 2025.
M. le Maire demande au Conseil Municipal de garder les tarifs 2024 sur ces cinq contrats détaillés comme ci-après :

- FOUQUET Manon (contrat signé le 5/05/2025) pour 102€
- OUDJANI Olivier (contrat signé du 6/05/2025) pour 40.80€
- CROSNIER Matthias (contrat signé le 22/05/2025) pour 71€
- ESNAULT Suzanne (contrat signé du 19/06/2025) pour 99€
- SUEZ Eau (contrat signé du 26/06/2025) pour 94.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la demande de M. le Maire de garder les tarifs de 2024 sur les cinq contrats cités ci-dessus,
- Autorise M. le Maire à émettre les titres correspondants.

Nombre de conseillers votants : 10
Votes pour: 10
Votes contre: 0
Abstentions: 0

La Secrétaire de séance,
Mme FOUILLEUL Marie-Claire,

Le Maire,
M. LACOCHE Jacques

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture de Mamers
Le 11/07/2025
Et de sa publication le 11/07/2025

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)